

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 20\_91**

L'an deux mille dix-vingt, le 5 mars à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : DM N°1 – BUDGET GÉNÉRAL**

**Date de la convocation :** le 27 février 2020

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 31</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, (Saint-Laurent du Pont) ; Dominique CABROL, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Christiane Mollaret à Jean-Louis MONIN – Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER</p>
--	--

**CONSIDERANT** que cette décision modificative apporte modification de chapitre pour certaines opérations (annulation du chapitre 21 pour passer au chapitre 23).

**CONSIDERANT** l'annexe financière suivante :

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318-982-020 : OFFICE DE TOURISME INTERCO	648 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-983-020 : CHALET BLEU	223 410.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2138-971-020 : URBANISME	133 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-21318-020 : Autres bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	33 762.72 €
R-2135-020 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 579.84 €
<b>TOTAL 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 002 610.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>37 342.56 €</b>
D-2313-983-020 : CHALET BLEU	0.00 €	228 989.84 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-971-020 : URBANISME	0.00 €	133 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318-982-020 : OFFICE DE TOURISME INTERCO	0.00 €	679 762.72 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 039 952.56 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 002 610.00 €</b>	<b>1 039 952.56 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>37 342.56 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>37 342.56 €</b>		<b>37 342.56 €</b>

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

➤ **APPROUVE** la DM n° 1 au Budget général.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 12 mars 2020,

Le Président,  
Denis SEJOURNE.

